



**Rapport de la
Délégation parlementaire canadienne de
l'Association parlementaire Canada-Europe
à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)**

à la

**Réunion de la Commission des questions
économiques et du développement à l'OCDE
Paris, France
Le 23 juin 2006**

et

**Troisième partie de la Session ordinaire 2006 de
l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
Strasbourg, France
Du 26 au 30 juin 2006**

Une délégation formée de trois parlementaires de l'Association parlementaire Canada-Europe s'est rendue à Paris (France) pour participer à la réunion annuelle de la Commission des questions économiques et du développement de l'APCE, à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Une délégation de cinq parlementaires de l'Association parlementaire Canada Europe s'est également rendue à Strasbourg pour participer à la session estivale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (l'APCE), où le Canada a le statut d'observateur, à l'instar d'Israël et du Mexique.

Rapport

I

Réunion de la commission des questions économiques et du développement à l'OCDE Paris (France), 23 juin 2006

Une délégation formée de trois parlementaires de l'Association parlementaire Canada-Europe s'est rendue à Paris (France) pour participer à la réunion annuelle de la Commission des questions économiques et du développement de l'APCE, à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La délégation était dirigée par la vice-présidente de l'Association, la députée Francine Lalonde, et elle comprenait également le sénateur George Baker et le député Gerald Keddy. La délégation était accompagnée par le secrétaire de l'Association, Philippe Méla, et le conseiller Marcus Pistor.

La réunion de la Commission, à Paris, avait pour but de présenter aux parlementaires une vue d'ensemble de l'OCDE et de l'état de l'économie mondiale en prévision du débat élargi de l'APCE, qui aura lieu durant la quatrième partie de la séance annuelle de l'Assemblée, au début d'octobre. Ce débat sort de l'ordinaire, car il permet aux délégations des pays de l'OCDE non membres du Conseil, comme le Canada, le Japon, le Mexique et la Corée du Sud⁽¹⁾, de participer pleinement et d'avoir droit de vote – d'où le débat « élargi ». Il s'agit donc d'une occasion importante pour les parlementaires canadiens de participer à des discussions internationales sur la situation économique mondiale et de contribuer à la surveillance parlementaire de l'OCDE.

Séance d'information donnée par des représentants canadiens

Les réunions de l'OCDE ont été précédées par une séance d'information proposée par deux représentants de la délégation permanente du Canada à l'OCDE, soit David Chattersson, ministre-conseiller et représentant permanent adjoint, et Angela Nembavlakis, première secrétaire. La séance d'information a porté sur un large éventail de sujets. Elle a débuté par une étude de l'état actuel de l'OCDE, qui doit relever plusieurs défis. Le plus important tient au fait que 23 de ses 30 membres sont européens et qu'un certain nombre d'autres pays d'Europe – notamment ceux qui se sont joints récemment à l'Union européenne – souhaitent en devenir membres. On craint que l'OCDE ne soit trop eurocentriste au moment où des pays d'autres régions, notamment la Chine, l'Inde, le Brésil et la Russie, deviennent de plus en plus importants sur les plans politique et économique. Le problème est exacerbé du fait que certaines des puissances émergentes jouent également un rôle croissant dans des domaines dominés jusqu'ici par les membres de l'OCDE, notamment l'aide au développement. Par conséquent, l'élargissement de l'OCDE, la coopération avec des pays non membres essentiels et les enjeux de la gouvernance interne ont été au centre des discussions entre les pays membres, ces dernières années, notamment à la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, en mai 2006.

Une difficulté connexe est la relation entre l'OCDE et d'autres organisations internationales, notamment les institutions financières internationales (IFI), qui ont été caractérisées par la concurrence dans les domaines d'activité principaux de l'OCDE,

dont l'analyse macroéconomique. Angel Gurría (Mexique), qui est devenu secrétaire général de l'OCDE en juin 2006, a fait de l'amélioration de la coopération entre l'OCDE et les autres organisations internationales l'une de ses priorités pour éviter le double emploi et renforcer le rôle de l'organisation dans les domaines où elle peut apporter le plus.

Réunion de la commission avec des représentants de l'OCDE portant sur l'OCDE et l'économie mondiale

Les exposés des spécialistes de l'OCDE et les échanges qui ont suivi avec des membres de la Commission ont porté surtout sur un rapport et un projet de résolution préparés à l'avance par M. Ignacio Cosidó (Espagne), qui, cette année, a été rapporteur du débat de l'OCDE. Son rapport traite des perspectives de l'économie mondiale, de la situation qui règne dans les économies clés et des principaux défis qui se dressent devant l'économie mondiale : énergie, stabilité financière, libéralisation du commerce, efficacité de l'aide internationale au développement et corruption. On trouvera sur le site Web de l'OCDE, à l'adresse <http://www.oecd.org>, des renseignements détaillés sur les sujets abordés dans les exposés et les discussions qui ont suivi chacun d'eux.

Programme

9 h 30	Mot de bienvenue des présidents	<i>Antigone Pericleous Papadopoulos</i> , vice-présidente de la Commission des questions économiques et du développement de l'APCE
		<i>Berglind Ásgeirsdóttir</i> , secrétaire général adjoint de l'OCDE
9 h 40	La situation économique mondiale ⁽²⁾	<i>Robert Price</i> , chef de la Division de la politique économique et financière, Département des affaires économiques de l'OCDE <i>Fatih Birol</i> , économiste en chef, Agence internationale de l'énergie (AIE)
10 h 30	Le rôle des instruments financiers et des marchés dans la gestion du risque ⁽³⁾	<i>Sebastian Schich</i> , économiste principal, Division des affaires financières, Direction des affaires financières et des entreprises de l'OCDE.
11 h 15	Communications de l'OCDE, surtout avec de grandes économies émergentes (Brésil, Russie, Inde et Chine) ⁽⁴⁾	<i>Jan Schuijjer</i> , conseiller, Centre de l'OCDE pour la coopération avec les non-membres
11 h 45	Développement et situation géopolitique mondiale ⁽⁵⁾	<i>Alexandra Trzeciak-Duval</i> , chef de la Division de la coordination de la politique, Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE
12 h 15	Perspectives de succès dans le Programme de Doha pour le développement ⁽⁶⁾	<i>Jean-Marie Metzger</i> , directeur de la Direction des échanges de l'OCDE <i>Anthony Kleitz</i> , directeur adjoint suppléant, Direction des échanges de l'OCDE
13 h	Déjeuner de travail	Offert par le secrétaire général adjoint de l'OCDE, <i>Berglind Ásgeirsdóttir</i>

Résumé des interventions du Canada et des réponses des représentants de l'OCDE

Après les exposés de Robert Price, chef de la Division de la politique économique et financière, au Département des affaires économiques de l'OCDE, et de Fatih Birol, économiste en chef de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), M. Keddy s'enquiert de l'utilisation des biocarburants dans les pays de l'OCDE. M. Birol répond que, même si l'aide de l'État s'impose, au moins pour les frais de recherche et de développement, avec des cours pétroliers à 50 \$ le baril, ces carburants sont une solution de rechange rentable pour le secteur des transports. Une utilisation croissante des biocarburants peut aider à ralentir la croissance de la demande de pétrole.

M^{me} Lalonde, signalant les conséquences d'une plus forte consommation de pétrole pour l'environnement, notamment sur le plan des changements climatiques, demande si l'OCDE ou l'AIE évaluent les conséquences économiques du réchauffement de la planète. M. Birol s'inquiète comme elle du réchauffement planétaire et affirme que l'augmentation de la consommation de pétrole risque d'entraîner une augmentation de 50 p. 100 des émissions de dioxyde de carbone, ce qui provoquera de graves changements climatiques. Il faut donc agir pour appliquer le Protocole de Kyoto et prendre des mesures supplémentaires, par exemple faire participer l'Inde et la Chine à l'élaboration d'une riposte mondiale aux changements climatiques. Il souligne aussi l'importance des transferts technologiques vers les pays en développement et la nécessité d'exploiter de nouvelles sources d'énergie (énergie renouvelable, nucléaire). Il fait remarquer que le coût de l'application intégrale du Protocole de Kyoto est estimé tout au plus à 0,5 p. 100 de la croissance du PIB. À son avis, le principal obstacle à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto est davantage le manque de volonté politique au niveau international que le poids des coûts économiques.

Au cours des échanges sur les perspectives de réussite du Programme de Doha pour le développement, qui suivent l'exposé de Jean-Marie Metzger, directeur de la Direction des échanges de l'OCDE, M. Keddy soulève la question des barrières non tarifaires et du régime canadien de gestion de l'offre qui s'applique à certains produits agricoles. Il demande si l'OCDE a envisagé de permettre les subventions agricoles pour favoriser l'autarcie alimentaire en interdisant l'utilisation de subventions à l'exportation qui facilitent la vente à l'étranger des denrées produites sous ce régime de subventions intérieures. M. Metzger répond qu'il est d'accord pour dire que les barrières non tarifaires sont très importantes et il soutient que la vraie question est de savoir si les subventions visent ou non à fausser les échanges. La position de l'OCDE à ce sujet est que la gestion de la production fausse les échanges, mais qu'on peut faire une différence entre les différents types de subventions. Toutefois, il ne faut pas prétexter du souci d'autarcie pour exclure complètement les produits étrangers des marchés intérieurs. Il ajoute que l'enjeu de l'autarcie fait l'objet de grands débats entre les pays membres de l'OCDE.

II

Troisième partie de la session ordinaire 2006 de l'assemblée parlementaire du conseil de l'Europe Strasbourg (France), 26-30 juin 2006

Une délégation de cinq parlementaires de l'Association parlementaire Canada Europe s'est rendue à Strasbourg pour participer à la session estivale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (l'APCE), où le Canada a le statut d'observateur, à l'instar d'Israël et du Mexique. La délégation était dirigée par la présidente de l'Association, l'honorable Lorna Milne, et, de la Chambre des communes, Mme Francine Lalonde, M. Gerald Keddy, M. Patrick Brown et M. Scott Simms. La délégation était accompagnée par le secrétaire de l'Association, Philippe Méla, et le conseiller Marcus Pistor, auxquels se sont joints à Strasbourg Alain Hausser, observateur permanent adjoint du Canada au Conseil de l'Europe, et son collègue Jarrett Reckseidler, attaché politique à l'ambassade du Canada en Belgique.

Aperçu

La session estivale comportait un calendrier complet⁽⁷⁾, avec un vaste éventail de sujets débattus dans les commissions⁽⁸⁾, dans les groupes politiques⁽⁹⁾ et à l'Assemblée⁽¹⁰⁾. Cette dernière a tenu des débats sur les sujets suivants :

- Rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée et de la Commission permanente;
- Observation du référendum sur le statut d'État de la République du Monténégro (Serbie et Monténégro) (21 mai 2006);
- Application de la résolution 1480 (2006) sur la remise en question des lettres de créance de la délégation parlementaire de l'Azerbaïdjan;
- Relations extérieures du Conseil de l'Europe;
- Allégations de détention secrète et de transferts illégaux entre États de détenus mettant en cause des États membres du Conseil de l'Europe;
- Contribution de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) au développement économique en Europe centrale et orientale;
- Droits fondamentaux des migrants en situation irrégulière;
- Liberté d'expression et respect des convictions religieuses;
- Suivi du Troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de l'Europe (Varsovie, 16-17 mai 2005) et plus particulièrement :
 - Application des décisions du Troisième Sommet;
 - Migration, réfugiés et population dans le contexte du Troisième Sommet;
 - Priorité en coopération culturelle.
- Union des parlements dans la lutte contre la violence conjugale à l'endroit des femmes;

- Position de l'Assemblée parlementaire à l'égard des États membres du Conseil de l'Europe et des États observateurs au Conseil qui n'ont pas aboli la peine de mort;
- Progrès de la procédure de surveillance de l'Assemblée (mai 2005-juin 2006);
- Prévention des feux de forêt;
- Liberté des universitaires et autonomie des universités.

L'Assemblée convoque deux débats aux termes de sa procédure d'urgence, le premier sur la réforme constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine et le deuxième sur le référendum du Monténégro. Enfin, l'Assemblée entend les interventions de plusieurs dirigeants politiques et hauts représentants :

- M. René van der Linden, président de l'Assemblée parlementaire;
- M. Franco Frattini, vice-président de la Commission européenne chargé de la justice, de la liberté et de la sécurité;
- M. Terry Davis, secrétaire général du Conseil de l'Europe;
- M. Jean Lemierre, président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD);
- M^{me} Nouzha Chekrouni, ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Maroc, chargée des Marocains vivant à l'étranger;
- M. Sergey Mironov, président du Conseil de la fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération russe;
- M^{me} Yakin Ertürk, rapporteuse spéciale de l'ONU sur la violence contre les femmes;
- M. Alexander Grushko, sous-ministre des Affaires étrangères de la Fédération russe, représentant la présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

Les transcriptions et les résumés des débats, les rapports discutés ainsi que les résolutions et recommandations adoptées sont accessibles sur le site Web de l'Assemblée parlementaire à l'adresse : <http://assembly.coe.int/>

Réunion de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales – projet de recommandation sur la chasse au phoque (discussion et vote)

En avril 2004, le Bureau de l'APCE a renvoyé une motion pour recommandation sur la « chasse au phoque » à la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales. En octobre 2004, la Commission a tenu une audience à laquelle ont participé des spécialistes canadiens et norvégiens de la chasse au phoque ainsi que des ONG, et elle a nommé M. Nessa (Italie, Groupe du Parti Populaire Européen) à titre de rapporteur. Un an plus tard, en octobre 2005, la première version du rapport de M. Nessa et la réponse de la délégation canadienne (qui comprenait en annexe le Groupe de travail des vétérinaires indépendants sur la chasse au phoque de Groenland) ont été discutées par la Commission. Le rapporteur a présenté un rapport révisé en février, et la délégation canadienne a soumis une réponse détaillée en avril. Ces deux documents ont été débattus au cours d'une séance de la Commission, à Paris, le 12 mai. Ont assisté à la séance trois parlementaires canadiens ainsi que des

représentants de deux organisations non gouvernementales qui participent à la campagne visant à faire interdire la chasse au phoque – le bureau bruxellois du Fonds international pour la défense des animaux (FIDA) et le mouvement italien Lega Anti-Vivisezione (LAV).

Le 9 juin, la Commission s'est réunie encore une fois à Paris pour discuter du rapport à nouveau révisé et d'une version préliminaire de recommandation. Deux délégués canadiens ont participé aux échanges et proposé des révisions qui ont ensuite été remises par écrit au secrétariat de la Commission. Le secrétariat a révisé la version préliminaire de la recommandation en consultant le rapporteur. La Commission a discuté de ce texte pendant la session de l'APCE et l'a adopté après y avoir apporté un amendement. Alors que les plans initiaux prévoyaient un débat en plénière sur le projet de recommandation à la session d'automne, en octobre 2006, le Bureau de l'APCE a décidé début septembre de la renvoyer plutôt à la Commission permanente. (Cette commission « comprend le Bureau, les présidents des délégations nationales et les présidents des commissions⁽¹¹⁾ ». La Commission permanente agit au nom de l'Assemblée lorsque celle-ci ne siège pas. Normalement, elle ne siège pas en public et les observateurs ne participent pas à ses réunions.) La Commission permanente devrait étudier le projet de recommandation et se prononcer à sa réunion de Saint-Marin, en novembre 2006.

Le projet de recommandation⁽¹²⁾ qui a été adopté est un peu plus équilibré que ne l'étaient les rapports antérieurs et marque une amélioration notable par rapport à la motion de recommandation présentée à l'Assemblée en 2004. Le texte appuie les recommandations du Groupe de travail des vétérinaires indépendants sur la chasse au phoque de Groenland et reconnaît les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour renforcer la réglementation et son application, ainsi que le fait que « les objectifs de gestion annoncés par le Gouvernement canadien en matière de chasse aux phoques sont la conservation de l'espèce, l'exploitation durable à long terme, les méthodes de chasse sans cruauté et l'incitation à la plus grande utilisation possible des phoques tués ». Néanmoins, notre délégation a deux réserves d'importance au sujet du texte adopté : d'abord, la recommandation prévoit l'interdiction complète du hakapik et du gourdin, au moins dans la chasse commerciale; deuxièmement, elle « invit(e) les États membres et observateurs à informer les consommateurs et à encourager les campagnes d'information des organisations non gouvernementales sur les produits dérivés du phoque, leur origine et les méthodes de chasse afin de leur permettre de faire un choix en toute connaissance de cause, en tenant compte des aspects éthiques concernant le respect de la vie des animaux ». Le paragraphe initial accueillait favorablement les efforts de plusieurs pays européens visant à légiférer ou à appliquer une interdiction complète de l'importation des produits du phoque; la dernière version « prend note » de ces efforts.

Pour préparer la réunion de la Commission, le sénateur Milne et M. Simms ont rencontré le président de l'APCE, René van der Linden, pour discuter avec lui du choix entre le renvoi de la recommandation à l'Assemblée et son renvoi à la Commission permanente de l'APCE pour débat et vote. Plusieurs délégués ont également discuté avec M. Schmied, président de la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, du contenu du projet de recommandation et de la possibilité, pour les observateurs, de proposer des modifications du texte avant que la Commission ne l'adopte. Enfin, des délégués et des membres du personnel ont discuté du projet de recommandation avec des membres clés de l'APCE et le personnel de plusieurs délégations nationales pour les informer de la position du Canada sur la

chasse au phoque et de ses inquiétudes au sujet du projet de recommandation, ainsi que pour les informer des conséquences possibles pour leurs pays respectifs.

Autres activités de la délégation canadienne pendant la session

Les délégués canadiens ont participé activement aux réunions des commissions – questions politiques; environnement, agriculture et affaires territoriales; affaires économiques et développement – et des groupes politiques. La délégation a rencontré Alain Hausser, observateur permanent adjoint auprès du Conseil de l'Europe, et son collègue, Jarrett Reckseidler. Elle a également eu sa réunion régulière avec la délégation des observateurs mexicains. Au cours d'une réunion de la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des affaires territoriales de l'APCE, le sénateur Milne a transmis une invitation adressée à la Commission par l'Assemblée nationale du Québec lui proposant de tenir une séance régulière à Québec en octobre 2006. Enfin, les délégués canadiens ont profité de l'occasion pour rencontrer les délégués d'autres pays et le personnel du Conseil de l'Europe pour discuter d'une série de questions d'intérêt commun.

Des délégués canadiens sont intervenus au cours de quatre débats à l'Assemblée et ils ont présenté le texte écrit d'une intervention dans un débat où tous ceux qui voulaient intervenir n'ont pu le faire à cause de contraintes de temps.

S'exprimant au cours du débat sur « les relations extérieures du Conseil de l'Europe », Mme Lalonde a souligné l'importance de l'Assemblée parlementaire comme « un vrai parlement de parlementaires », dont le travail se distingue de celui des autres assemblées internationales et interparlementaire non seulement par l'ampleur des sujets abordés dans les rapports, les enquêtes et les débats, mais aussi par le fait que l'Assemblée et ses membres ne craignent pas de s'attaquer à des enjeux difficiles ou qui prêtent à controverse : « la force principale que vous exercez dans le monde actuellement, c'est votre capacité de parler vrai, de dire vrai, d'y tenir, bref d'être une lumière ». Mme Lalonde a conclu son intervention en commentant les propositions du rapport voulant qu'un rôle élargi soit accordé aux observateurs au Conseil de l'Europe et à son Assemblée. Elle a soutenu que, même s'il est parfois exaspérant d'être limité à leur rôle d'observation, les observateurs présents à l'APCE ne manquent pas d'occasions de participer activement aux travaux de l'Assemblée et de ses commissions et groupes politiques. Il n'est donc pas nécessaire de modifier le statu quo⁽¹³⁾.

Le sénateur est intervenu dans le débat sur la « contribution de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) au développement économique en Europe centrale et orientale ». Son intervention porte surtout sur la tâche difficile de s'acquitter efficacement du mandat de la Banque, « promouvoir, dans toutes ses activités, un développement durable et écologiquement rationnel ». Selon elle, « la décision d'appuyer ou non le projet énergétique révisé [Sakhaline II] aura une incidence importante sur la légitimité de la Banque comme organisation qui tient à protéger l'environnement et à promouvoir le développement durable ». Le sénateur Milne a également souligné d'autres défis majeurs en matière d'environnement dans les pays où la BERD est active, notamment, à titre d'exemple, « les effets d'une utilisation très inefficace de l'énergie », difficulté dont la Banque est consciente et à laquelle elle s'attaque. Vu l'importance de cette question et d'autres enjeux écologiques, le sénateur Milne a avancé l'idée qu'« un rapport futur sur la contribution de la BERD au développement économique en Europe centrale et de l'Est puisse mettre l'accent sur le développement durable et faire appel à l'expertise considérable de la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales⁽¹⁴⁾ ».

Dans sa participation écrite au débat sur « les parlements unis pour combattre la violence domestique contre les femmes », M. Brown a signalé qu'il s'agit là d'« un des enjeux les plus difficiles et complexes pour les sociétés européenne et canadienne ». Attirant l'attention sur les conséquences profondes de la violence conjugale dans la vie des victimes et les coûts importants qui en découlent pour l'économie nationale, le système de soins de santé, les services sociaux et le système de justice pénale, il explique l'approche retenue par le gouvernement du Canada pour combattre cette forme de violence. Cette approche comprend une réforme législative (plus précisément pour imposer des peines minimums obligatoires « pour les criminels les plus dangereux, y compris ceux qui se livrent à la violence conjugale »), la sensibilisation du grand public et des milieux professionnels, la recherche et l'appui aux programmes et services. Enfin, M. Brown a soutenu que « combattre la violence au foyer, cela veut dire aussi appuyer l'union familiale traditionnelle et s'efforcer de renforcer l'institution qu'est le mariage⁽¹⁵⁾ ».

M^{me} Lalonde est intervenue dans le débat tenu selon la procédure d'urgence au sujet des conséquences du référendum au Monténégro. Elle a félicité les Monténégrins d'avoir accédé à l'indépendance et souligné que « le déroulement du référendum, le rapport du rapporteur (de l'APCE) et l'observation des élections par le Conseil de l'Europe manifestent encore une fois l'importance extraordinaire du Conseil de l'Europe dans un domaine où la connaissance, l'expertise, la sagesse, le jugement rassurent les parties, rassurent la communauté ». Faisant remarquer que, au référendum de 1995, au Québec, les partisans de la souveraineté n'ont perdu que par une marge infime (54 000 voix) et que 94 p. 100 des personnes admissibles avaient participé au référendum, M^{me} Lalonde a dit à l'Assemblée que les pressions exercées par l'Union européenne sur la Serbie et le Monténégro pour qu'on fixe le seuil à 55 p. 100 avaient trouvé un écho important au Québec et au Canada : « Au Québec, que ce soient les fédéralistes ou les souverainistes, tout le monde a dit que le seuil ne pouvait être que de 50 p. 100 plus une voix. » Elle a conclu son intervention en exprimant l'espoir que « dans quelques années, lorsque nous pourrons avoir besoin de votre surveillance, de votre sagesse et de votre expérience », ce principe de 50 p. 100 plus une voix s'appliquera toujours, comme le rapporteur l'a préconisé⁽¹⁶⁾.

M. Keddy a entamé son intervention dans le débat sur « la prévention des incendies de forêt » en revenant sur la réunion qu'a eue la veille la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales – réunion au cours de laquelle a été adopté un projet de recommandation sur la chasse au phoque (voir plus haut) : « Nous avons des intérêts énormes à l'égard de la chasse au phoque, et c'est nous qui pratiquons la chasse la plus importante au monde. Nous voulions suivre le débat; l'issue du débat ne nous plaît pas autant que nous l'aurions souhaité, mais nous vous remercions de nouveau de nous avoir permis d'y participer. » En ce qui concerne la lutte contre les incendies de forêt, il a attiré l'attention sur l'expérience du Canada, qui applique « une approche fortement axée sur la mécanisation et la coopération pour lutter contre les incendies de forêt d'un bout à l'autre du pays ». Il a lancé une mise en garde à l'Assemblée : « Il ne faut pas croire qu'il suffit de légiférer au niveau national pour obtenir des effets sur le terrain s'il n'y a pas d'adhésion au niveau local. Il faut débiter au niveau local, passer ensuite à l'intervention régionale et, si le problème déborde au-delà des limites d'une province ou des frontières internationales, il faut adopter une approche nationale. » Prenant note des liens qui existent entre les changements climatiques et les incendies de forêt, M. Keddy a conclu son intervention en réclamant une coopération plus étroite et « une approche multilatérale sérieuse » pour lutter contre les changements climatiques et leurs effets⁽¹⁷⁾.

On peut consulter le texte complet des interventions du Canada à l'adresse
<http://assembly.coe.int/>

Respectueusement soumis,

L'hon. Lorna Milne, sénateur
Association parlementaire Canada-Europe

III Contexte : le conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe est un organisme intergouvernemental qui a pour buts :

- de défendre les droits de l'homme et la démocratie parlementaire et d'assurer la primauté du droit;
- de favoriser la prise de conscience de l'identité européenne fondée sur des valeurs partagées et transcendant les différences de culture;
- de trouver des solutions aux problèmes touchant la société européenne (discrimination contre les minorités, xénophobie, intolérance, protection de l'environnement, clonage humain, SIDA, drogues, crime organisé, etc.);

d'aider à consolider la stabilité démocratique en Europe en appuyant la réforme politique, législative et constitutionnelle ⁽¹⁸⁾.

Le Conseil de l'Europe, fondé en 1949, compte maintenant 46 États membres, des Açores à l'Azerbaïdjan et de l'Islande à Chypre. L'objectif premier du Conseil est de promouvoir la démocratie et les droits de la personne, et de tenir les États membres responsables de leurs résultats dans ces domaines, mais il est également très actif pour ce qui est de promouvoir la coopération internationale et la coordination des politiques dans différents autres secteurs, y compris la coopération juridique, l'éducation, la culture, le patrimoine, la protection de l'environnement, les soins de santé et la cohésion sociale. Le Conseil de l'Europe est responsable de l'élaboration d'au-delà de 190 conventions et traités européens ayant force de loi, dont certains sont ouverts aux États non membres, dans des domaines comme les droits de la personne, la lutte contre le crime organisé, la prévention de la torture, la protection des données et la coopération culturelle. Les principales institutions du Conseil sont le Comité des Ministres (organe décisionnel du Conseil, formé des ministres des Affaires étrangères des États membres ou de leurs députés), l'Assemblée parlementaire, le Commissaire aux droits de l'Homme, la Cour européenne des droits de l'Homme, et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.

L'Assemblée parlementaire est constituée de 315 membres et de 315 membres suppléants, qui sont élus ou nommés par les parlements nationaux des 46 États membres du Conseil de l'Europe parmi leurs parlementaires. L'Assemblée élit le secrétaire général du Conseil de l'Europe, les juges de la Cour européenne des droits de l'Homme et le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil. Elle est consultée au sujet de tous les nouveaux traités internationaux préparés par le Conseil, demande des comptes au Conseil et aux gouvernements membres, réalise des études sur une panoplie de sujets intéressant l'ensemble des Européens et offre un forum de discussion aux parlementaires des pays membres. Elle a joué un rôle central dans le processus de démocratisation de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est et elle suit attentivement les événements qui se déroulent dans les pays membres, notamment les élections nationales. L'Assemblée se réunit quatre fois par année à Strasbourg, mais ses commissions se réunissent plus fréquemment. Les décisions et les débats du Conseil et de l'Assemblée sont abondamment commentés dans les médias européens ⁽¹⁹⁾.

Le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire réunissent des responsables de l'élaboration des politiques et de la conduite des affaires publiques de pays fort différents sur les plans politique, culturel et géographique. Ensemble, ils forment la première tribune où se constitue une communauté politique transeuropéenne résolue à

promouvoir la démocratie et les droits de la personne. L'Assemblée parlementaire assume également des fonctions de surveillance parlementaire pour plusieurs organismes internationaux importants, dont l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En raison de ce rôle très large dans l'élaboration des politiques à l'échelle internationale ainsi que dans la promotion et la protection de la démocratie et des droits de la personne, le Conseil et l'Assemblée constituent un excellent cadre pour faire avancer et renforcer l'engagement bilatéral et multilatéral du Canada en Europe.

Le Canada a le statut d'observateur au Comité des Ministres, où il participe activement aux travaux dans un certain nombre de domaines (les autres observateurs sont le Saint-Siège, le Japon, le Mexique et les États-Unis) et à l'Assemblée parlementaire (où les autres observateurs sont Israël et le Mexique) ⁽²⁰⁾.

Notes de fin de document

- (1) Des pays de l'OCDE qui ne sont pas membres du Conseil de l'Europe, ces quatre pays envoient régulièrement des délégations au débat élargi. En général, les législateurs américains n'y participent pas.
- (2) Le dernier numéro de Perspectives économiques de l'OCDE (mai 2006) peut être consulté sur le site Web de l'OCDE à l'adresse <http://www.oecd.org>. Une information et une analyse à jour sont disponibles sur le site Web du Département des affaires économiques de l'OCDE, www.oecd.org/eco. Le lecteur trouvera de l'information sur les marchés internationaux et les cours de l'énergie sur le site Web de l'Agence internationale de l'énergie, à l'adresse <http://www.iea.org/>.
- (3) L'information abordée dans cette séance est disponible sur le site Web de la Direction des affaires financières et des entreprises, à l'adresse www.oecd.org/daf.
- (4) L'information sur les communications de l'OCDE et sa stratégie d'expansion se trouve sur le site Web du Centre pour la coopération avec les non-membres de l'OCDE, à l'adresse www.oecd.org/ccnm.
- (5) L'information sur ce sujet est disponible sur le site Web de la Direction de la coopération pour le développement (CAD), à l'adresse www.oecd.org/dac.
- (6) L'information sur ce sujet est disponible sur le site Web de la Direction des échanges de l'OCDE, à l'adresse www.oecd.org/ech. Voir par exemple, « Doha : l'étape la plus facile », 21 août 2006, http://www.oecd.org/document/4/0,2340,fr_2649_201185_37305030_1_1_1_1,00.html.
- (7) On trouvera l'ordre du jour à l'adresse http://assembly.coe.int/Sessions/2006/Agenda/ECALSES2006_3.PDF.
- (8) Il existe 10 commissions permanentes chargées de questions de fond : la Commission des questions politiques; la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme; la Commission des questions économiques et du développement; la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille; la Commission des migrations, des réfugiés et de la population; la Commission de la culture, de la science et de l'éducation; la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales; la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes; la Commission du règlement et des immunités; et la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe.
- (9) Un groupe politique est l'équivalent d'un parti ou caucus parlementaire. Il existe cinq groupes politiques à l'APCE : le Groupe Socialiste (SOC), le Groupe du Parti Populaire Européen (PPE/DC), le Groupe des Démocrates Européens (GDE), le Groupe Libéral, Démocrate et Réformateur (LDR), et le Groupe pour la Gauche Unitaire Européenne (GUE).
- (10) Les débats réguliers de l'Assemblée portent sur un projet de résolution (une décision ou déclaration de l'Assemblée) ou une recommandation (une proposition adressée au Comité des Ministres), ainsi qu'une note d'explication, préparés par un rapporteur de la commission permanente intéressée. La commission adopte - et, habituellement, modifie - la résolution avant le débat à l'Assemblée. Le débat de l'Assemblée débute par une déclaration du (des)

rapporteur(s), suivie de déclarations des représentants des cinq groupes politiques, après quoi d'autres intervenants peuvent s'exprimer. Les intervenants doivent s'inscrire à l'avance. Ceux qui ne peuvent participer au débat à cause de conflits d'horaire peuvent présenter leur intervention par écrit afin qu'elle soit inscrite au compte rendu officiel. « Les Recommandations contiennent des propositions adressées au Comité des Ministres. La mise en œuvre de ces Recommandations relève de la compétence des gouvernements. Les Résolutions incarnent les décisions prises par l'Assemblée parlementaire sur des sujets pour lesquels elle est compétente. »

http://assembly.coe.int/ASP/Doc/DocumentGuide_F.asp.

- (11) - http://assembly.coe.int/committee/SC/Role_F.htm.
- (12) On peut trouver le texte de la recommandation à l'adresse <http://assembly.coe.int/mainf.asp?Link=/documents/workingdocs/doc06/fdoc11008.htm>.
- (13) Session ordinaire de 2006 (troisième partie), Compte rendu, Seizième séance, lundi 26 juin 2006, à 15 heures, <http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/Records/2006/F/0606261500F.htm>
- (14) Session ordinaire de 2006 (troisième partie), Compte rendu, Dix-huitième séance, mardi 27 juin 2006, à 15 heures, <http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/Records/2006/F/0606271500F.htm>
- (15) Session ordinaire de 2006 (troisième partie), Compte rendu, Vingtième séance, mercredi 28 juin 2006, à 15 heures, ADDENDUM 2, <http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/Records/2006/F/0606281500FAD2.htm>
- (16) Session ordinaire de 2006 (troisième partie), Compte rendu, Vingt-deuxième séance, jeudi 29 juin 2006, à 15 heures, <http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/Records/2006/F/0606291500F.htm>
- (17) Session ordinaire de 2006 (troisième partie), Compte rendu, Vingt-troisième séance, vendredi 30 juin 2006, à 10 heures, <http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/Records/2006/F/0606301000F.htm>
- (18) Site Web du Conseil de l'Europe, http://www.coe.int/T/f/Com/A_propos_COE/default.asp. Pour consulter un exposé détaillé sur l'historique et le rôle du Conseil de l'Europe, voir la rubrique Conseil de l'Europe, 800 millions d'Européens, sur ce site Web.
- (19) « L'Assemblée parlementaire » <http://assembly.coe.int/Communication/Brochure/Bro01-f.pdf> .
- (20) Les représentants canadiens de plusieurs ministères et organismes du gouvernement fédéral et d'un gouvernement provincial participent à plus de 20 réunions annuelles des commissions, groupes d'experts et comités directeurs du Conseil de l'Europe. Les parlementaires canadiens assistent aux quatre parties de la session annuelle de l'Assemblée parlementaire, ainsi qu'aux réunions des commissions parlementaires de la BERD à Londres et de l'OCDE à Paris

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Association parlementaire Canada-Europe	
ACTIVITÉ	Réunion de la Commission des questions économiques et du développement à l'OCDE et la Troisième partie de la Session ordinaire 2006 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	
DESTINATION	Paris et Strasbourg, France	
DATES	Le 23 juin et du 26 au 30 juin 2006	
SÉNATEURS	L'hon. George Baker, sénateur	
DÉPUTÉS	Mme Francine Lalonde, députée M. Gerald Keddy, député	
PERSONNEL	M. Philippe Méla Dr. Marcus Pistor	
TRANSPORT	AÉRIEN	34 166,85 \$
	TERRESTRE	1 685,17 \$
HÉBERGEMENT	6 664,94 \$	
HOSPITALITÉ	0 \$	
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	4 396,84 \$	
CADEAUX OFFICIELS	0 \$	
DIVERS	28,50 \$	
TOTAL	46 942,30 \$	